

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE**

DEPARTEMENT

DU

TARN

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARTHES****NOMBRE DE MEMBRES**

SEANCE DU 8 JUILLET 2026

Afférents Au CM	En Exer- cice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

**L'An deux mille vingt six
et le huit juillet**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Marc FARRE**.

Date de la convocation : 03/07/2026

Présents : Mrs René CABOT, Daniel CHARAIX, Yves CRAYSSAC, Gérard FABRE, Matthieu FAJON, Marc IZQUIERDO, Rémi MASSIE, Florian PALAZY, Alain REY, Teddy ROLETTO, Mmes Cécile ATTIA, Océane BONNET, Josiane CHEVRE, Céline DIJOUX, Bernadette FOURNIALS, Marie-Claire GEROMIN, Myriam LANNES-BOUTONNET, Mélanie MONSONIS, Roselyne SOLIGNAC, Céline TARROUX, Cécile VEYRAC.

Date d'Affichage : 03/07/2026

Absent excusé : Mr Dominique RAULT.**Pouvoir :** Mr RAULT à Mme GEROMIN.

Mme GEROMIN est nommée secrétaire de séance.

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE**N° 54_26****LE CONSEIL MUNICIPAL,**Vu l'avis de la Commission en date du 1^o juillet 2026,**APRES AVOIR DELIBERE,****DECIDE de :**

- Fixer le prix du repas des enfants qui fréquentent le restaurant scolaire comme suit en fonction du quotient familial à compter du 1^o Septembre 2026 :

QF = Revenu fiscal de référence /12/nombre de parts

Domiciliés Arthès

QF < 500 :	1.00 €
QF : 501 à 699 :	3.05 €
QF : 700 à 899 :	3.91 €
QF : 900 à 1099 :	4.83 €
> 1100 :	4.91 €

Repas adulte : 5.97 €

Extérieurs Commune

QF < 500 :	1.00 €
QF : 501 à 699 :	4.05 €
QF : 700 à 899 :	4.98 €
QF : 900 à 1099 :	5.84 €
> 1100 :	6.40 €

ADOpte à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le
Et publication ou notification
Du

La Secrétaire,**M.C GEROMIN**



Pour copie certifiée conforme
Le Maire,

J-M FARRE